



Accès à la formation - Prérequis :

-Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.



Délai d'accès :

Une semaine avant le début de la formation.



Dates : Nous consulter



Durée de la formation :

11 heures



Horaires :

Du lundi au vendredi

9h00-12h30 / 13h30-17h00

(Les horaires de formation peuvent être variables suivant les modules et journées)



Effectif prévu : De 10 à 16



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances médicales nécessaires afin de permettre aux personnels désignés d'assurer la responsabilité des soins médicaux. Prendre immédiatement les mesures efficaces en cas d'accident ou de maladie à bord, et ce, pendant le temps nécessaire pour que le blessé ou le malade soit pris en charge par une structure de soins médicalisés.

CONTENU DE LA FORMATION

- **UV-PSC 1 - 7 h**

Sanctionnée par l'obtention de l'attestation de formation à l'unité d'enseignement prévention et secours civiques de niveau I telle que définie dans l'arrêté du 24 juillet 2007 susvisé. La détention de l'UV-PSE 1 valide aussi ce niveau de formation.

- **UV-HPR - 3h**

HPR 1 : Prévention des risques professionnels maritimes

HPR 2 : Hygiène

- Hygiène individuelles et collective

- Prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de stupéfiants à bord

HPR 3 : Prévention de risques spécifiques (notamment noyade, coup de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins toxiques).

- **UV-AMMCT 1 - 1h**

- Procédures d'aide médicale en mer et de consultation télé médicale d'urgence.

- Utilisation de la dotation médicale et des guides médicaux de bord.

- Préparation d'une évacuation sanitaire

Responsable pédagogique :

Bruno CRIADO

Personne à contacter :

Cécile SCIORELLA

€ **Tarifs :** Sur demande



Lieu principal de formation :

INSEIT

Espace Nikaia

11 Av. du Docteur Robini 06200 NICE

Tél : 04.97.18.11.33

inseit.formation@wanadoo.fr

www.inseit.com

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Référent handicap :

SCIORELLA Cécile

Tél : 04.97.18.11.30

Mail : cecile.sciorella@inseit.com



METHODE ET ORGANISATION PEDAGOGIQUES

En Présentiel

Formation théorique et pratique (Apport de connaissances, exercices pratiques, simulations, formation pratique embarquée ...).

EVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

C'est la participation active à tous les modules qui permettra la validation du Médical 1 auprès du quartier maritime de l'administré sur présentation des attestations délivrées par les différents intervenants validant que le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise au code STCW.

Certificat de qualification professionnelle Ministère de la Mer, enregistré au RS n° 5923

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026